



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

21 août 2020



Rentrée 2020 : stop au bricolage !

Pour Jean-Michel Blanquer, le protocole sanitaire allégé publié en juillet ne doit pas être modifié, à une exception près : les enfants de plus de 11 ans devront porter leur masque dans tous les lieux clos, même si la distanciation de 1 mètre est respectée. Pourtant, alors même que les Français doivent de plus en plus souvent porter un masque dans la rue, les enfants en seront exemptés dans les cours d'école. Les jeunes de moins de 11 ans ne devront quant à eux pas en porter du tout ! C'est à n'y rien comprendre ! La FCPE s'inquiète des décisions d'un gouvernement qui choisit de faire comme si la situation était sous contrôle et comme si nous pouvions faire « comme d'habitude ». Et ce, d'autant qu'elle n'a absolument pas été consultée pour préparer cette rentrée. Nous apprenons pourtant que nous serons mis à contribution si l'épidémie était plus virulente : en effet, de nouveau, les parents devront servir d'auxiliaire d'éducation en cas de fermeture ponctuelle d'établissements ! Alors même que la continuité pédagogique n'a qu'imparfaitement fonctionné durant le confinement, le ministère de l'Éducation prévoit de reconduire ce process !

Mais quid d'une formation obligatoire à l'enseignement à distance pour les enseignants ? Quid d'une préparation des familles à ce type très particulier de

coéducation ? Quid d'un recensement systématique des équipements informatiques des familles ? Quid de l'étude de l'impact de cette pratique sur les enfants ? Et surtout, quid de ce choix unilatéral fait en l'absence de toute concertation avec les parents ?

La FCPE avait pourtant proposé un certain nombre de mesures, et ce, dès le mois de juin, sans aucun retour du ministère de l'Education nationale.

La FCPE lance une pétition dès aujourd'hui sur son site internet pour demander que pour cette rentrée :

- tous les enseignants suivent une formation à l'enseignement à distance ;
- une réduction des effectifs dans les classes pour accueillir en toute sécurité les enfants ;
- l'Etat organise un recensement précis des ressources en matériel numérique des familles et que des prêts de matériel soient mis en place partout où cela sera indispensable, sans oublier la prise en charge des frais de connexion ;
- les outils numériques servant aux enseignants soient des technologies françaises, sûres et simplifiées ;
- tous les enfants puissent être encadrés par des adultes en dehors de leur domicile : cela signifie l'embauche massive de personnels encadrant qualifiés et la mise à disposition de locaux appartenant à l'Etat ou aux collectivités. Ainsi, les gestes barrières pourront être respectés, les enseignants pourront enseigner et les personnels encadrant (étudiants, moniteurs...) servir de répétiteurs dans ces tiers lieux ;
- des sanitaires mobiles soient installés partout où les équipements sont en nombre insuffisant pour permettre le respect des gestes barrières ;
- des masques soient pris en charge gratuitement par la puissance publique, et que des masques FFP2 soient mis gratuitement à disposition des enfants et personnels fragiles.

À propos de la FCPE

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.

fcpe.asso.fr

Contact presse FCPE :

Laurence Guillermou :

06 82 81 40 82 / fcpecom@fcpe.asso.fr



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur l'espace presse de la FCPE nationale.

[Se désinscrire](#)

© 2020 FCPE

[Voir la version en ligne](#)